

Jeudi, 07 avril 2022

Marche du Souvenir et Soirée de la Mémoire

18h00 : Marche aux flambeaux
De la Place Royale jusqu'au Palais de Justice
(Place Poelaert)
Accès : Métro - Parc
Bus 38, 60, 71 et 95; Trams 93 et 94 arrêt Place Royale

20h00 : Départ vers l'Université libre de Bruxelles (ULB).
Amphithéâtre «**PAUL EMILE JANSON** »
Avenue Franklin Roosevelt 48 - 1050 Bruxelles
(Parkings gratuits)

20h30 : Soirée de la Mémoire
A l'Université libre de Bruxelles (ULB).

Accès : Bus 71, 72 et Tram 25, 94, 8

Allocutions par le président d'Ibuka M&J et
S.E L'Ambassadeur du Rwanda en Belgique

Témoignage d'un survivant du génocide perpétré contre
les Tutsi au Rwanda en 1994.

Messages de solidarité

Chants et poèmes de circonstance, par les différents
artistes.

00h00 : Veillée

Avec le soutien de :

Groupe socialiste au Parlement fédéral belge
L'Université libre de Bruxelles (ULB),
L'Ambassade du Rwanda à Bruxelles,
Le Centre Communautaire Laïc Juif (CCLJ),
Le Comité des Arméniens de Belgique
Artistes rwandais,
Itetero Asbl

Ainsi que les autres organisations et personnalités
qui ont marqué leur solidarité.



IBUKA-Mémoire et Justice est une association sans but lucratif
fondée à Bruxelles en août 1994, regroupant les survivants du
génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda en 1994, les proches
des victimes ainsi que toutes les personnes soucieuses de la
mémoire des victimes et du sort des rescapés de ce génocide.

Vous pouvez soutenir ses actions en faisant un don sur le compte :

001-1549394-89

IBAN: BE45 0011 5493 9489

IBUKA - Mémoire et Justice asbl
Rue Stévin 115
1000 Bruxelles
Email : info@ibuka.be
Website : <https://www.ibuka.be/>



28^e Commémoration du génocide commis contre les Tutsi au Rwanda en 1994

*N'oubliez pas que cela fut,
Non, ne l'oubliez pas:
Gravez ces mots dans votre cœur.
Pensez-y chez vous, dans la rue,
En vous couchant, en vous levant;
Répétez-les à vos enfants.
Ou que votre maison s'écroule,
Que la maladie vous accable,
Que vos enfants se détournent de vous.*

Primo Levi, Si c'est un homme.

1994 - 2022 Cela fait déjà 28 ans qu'au Rwanda, en cent jours seulement, plus d'un million de personnes (hommes, femmes, bébés, enfants, personnes âgées, sans aucune distinction) ont été massacrées sur l'ensemble du territoire du pays pour la simple raison qu'ils sont Tutsi.

Le génocide des Tutsi au Rwanda a été le dernier génocide du 20e siècle. Planifié de longue date et organisé essentiellement sous les ordres du "Hutu Power", ce crime des crimes contre l'Humanité se déroula à l'ombre de la diplomatie internationale et sur fond de guerre d'influence hégémonique entre pays occidentaux dans la région des Grands Lacs africains.

Certains de ces pays ainsi que l'ONU ont reconnu en partie leur part de responsabilité dans le génocide des Tutsi. Néanmoins, très peu d'actions concrètes de réparation sont entreprises en faveur des victimes survivantes qui continuent à faire face aux conséquences multiples et multiformes du génocide, aux discours négationnistes banalisant la gravité du crime, aux tentatives d'occultation de la réalité des horreurs qu'elles ont vécues ainsi qu'aux nombreuses attaques de culpabilisation par ceux-là mêmes qui ont perpétré le génocide des Tutsi et veulent le faire oublier et en effacer les traces.

C'est pourquoi il est impératif d'entretenir la flamme de la mémoire du génocide des Tutsi pour rappeler à l'Humanité que, malgré les bonnes résolutions et les discours qui ont suivi les génocides des Arméniens et des Juifs, il y eut un autre génocide. Il est primordial, pour éduquer les générations futures au respect de la vie humaine, d'entretenir cette mémoire et d'élaborer les outils adéquats de répression et de prévention contre toute tentative de génocide ou d'acte génocidaire tout en favorisant par tous les moyens la résilience pour les victimes survivantes.

IBUKA apporte sa contribution à cette construction de la mémoire à travers les activités de cette 28^{ème} commémoration auxquelles elle vous convie.

Pour le colloque l'inscription est obligatoire au plus tard le 23/03/2022
par E-mail: info@ibuka.be ou sur le Site internet :
<https://www.ibuka.be/contact/>

N.B : Seules les personnes inscrites et ayant reçu confirmation seront admises.
Carte d'identité ou passeport obligatoire à l'entrée.

Colloque: 25 Mars 2022 (9h:00 – 16h:30)

Sous le haut patronage du Groupe socialiste au Parlement fédéral belge

Thème: Le génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda en 1994 face au déni de : Stratégies pour combattre le discours négationniste et promouvoir le respect d'un fait historique de notoriété publique

Lieu : Salle des Congrès - Maison des Parlementaires, Rue de Louvain 21
1000 Bruxelles

Accès : Bus ou Metro, Tram, arrêt Arts-loi, Madou ou Parc.

Programme de la journée

09h00 : Arrivée et Inscription : 9.00 – 9.30

09h30 : Ouverture

09h40 : **Sagaga Ernest**, Président, Ibuka Mémoire & Justice Belgique,

S.E Dr. Dieudonné Rugambwa SEBASHONGORE,
Ambassadeur du Rwanda en Belgique

Modératrice : Madame Emmanuelle Einhorn, Directrice générale du
Centre Communautaire Laïc Juif David Susskind (CCLJ)

10h00 - 11h30: Panel I: Le négationnisme du génocide contre les Tutsi : un déni de faits historiques et juridiques

Intervenants :

- **Professeur Vincent Duclert**, Historien, expert des génocides et président de la Commission d'experts sur le rôle de la France au Rwanda : «*Face au négationnisme du génocide perpétré contre les Tutsi : l'enjeu de la vérité historique et de sa recherche*».

- **Damien Vandermeersch**, avocat -général près la Cour de cassation, auteur du livre 'Comment devient-on génocidaire' : «*Les enquêtes nationales et internationales sur le crime de génocide de 1994 contre les Tutsi*»

- **Hon Jean Damascène Bizimana**, Ministre rwandais chargé de l'Unité nationale et de l'Engagement civique,
«*La politique nationale depuis 1994 pour combattre le génocide , l'idéologie génocidaire et le négationnisme du génocide commis contre les Tutsi*».

Moderateur : **Maître Michel Mahmoudian**, avocat au Barreau de Bruxelles

10h00 - 11h30: Pause

11:30 – 13:30 Panel II: Les éléments constitutifs de la négation du génocide commis contre les Tutsi : analyse comparée avec les législations applicables aux autres génocides

Intervenants

- **Maître Michel Mahmoudian**, avocat au Barreau de Bruxelles, ancien président de la communauté arménienne «*Dispositif législatif belge sur la négation de la Shoah et le génocide contre les Tutsi* ».

- **Maître Richard Gisagara**, avocat au Barreau de Paris «*La loi française réprimant la négation des génocides reconnus* ».

- **Maître Bernard Maingain**, avocat au Barreau de Bruxelles «*6 avril 1994- un dossier judiciaire pour pervertir l'histoire du génocide commis contre les Tutsi*».

Modérateur : Vincent Depaigne, juriste et fonctionnaire de la Commission de l'Union européenne

13:30 – 14:30 Pause déjeuner

14:30 – 16:00 Panel III: Le discours négationniste sur le génocide commis contre les Tutsi dans l'espace public: Les voies et moyens de l'y combattre.

Intervenants

- **Maître Eric Gillet**, avocat au Barreau de Bruxelles «*Le discours révisionniste lors des procès d'assises des accusés de génocide commis contre les Tutsi en Belgique*».

- **Mr Honoré Magorane**, spécialiste des réseaux sociaux et ancien Commissaire à la communication d'Ibuka «*Monitoring des publications négationnistes en Belgique*».

- **Professeur Damien Rwegera**, anthropologue «*Le négationnisme, un discours consubstantiel au génocide: comment le déconstruire et le combattre*»

- **Professeur Josias Semujanga**, Université de Montréal, auteur 'Faire face au négationnisme du génocide des Tutsi (collectif). «*Le discours négationniste, une rhétorique politique*»

Modérateur: Francois Kayitakire, ancien président d'Ibuka M & J

16:00–16:10 Synthèse: **Me André Martin Karongozi**, avocat au Barreau de Bruxelles et du Rwanda, ancien président d'Ibuka Belgique

16:10-16: 15 Mot de remerciement, **Ernest Sagaga**, Président Ibuka M & J

16:15 :16:30 Clôture par l'**Hon. député Ahmed Laaouej**, Chef de Groupe PS à la Chambre